

# Commune de HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, Rue de la Vierge - 70440 HAUT du THEM

Tél. 03 84 20 40 84 – Fax. 03 84 63 86 80

Courriel : [mairieduhautduthem@wanadoo.fr](mailto:mairieduhautduthem@wanadoo.fr)

## **\*\* CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 30 juin 2010 \*\***

**Présents :** M. CLAUDEL Hubert, maire - Mmes & MM Sylviane VALDENNAIRE - Martine BENCHIHA - Roger TOURDOT - Claude LAMBOLEY - Bernard DURRINGER - Jean-Luc DAVAL - Christian GUERRE - Evelyne GUERRE - Bernadette JACQUOT - Mireille LAMBOLEY - Thierry MAURICE - Joseph VICAIRE.

**Absents ayant donné pouvoir :** Virginie LUTTRINGER à Claude LAMBOLEY. Emmanuelle GENEY à Sylviane VALDENNAIRE.

En début de réunion, le Maire accueille les conseillers présents et rappelle le décès récent de M. Lucien BOZON, ancien conseiller municipal et adjoint de 2001 à 2004, membre de la commission de révision de la liste électorale, Président des Anciens Combattants de la commune. Il demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à sa mémoire et renouvelle ses condoléances à sa famille.

Il propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant l'avis du conseil sur le zonage d'assainissement, à l'issue des conclusions de l'enquête publique.

### **1 – Rapport sur l'eau de 2008 établi par le SHVO :**

Le Conseil a validé le rapport sur l'eau de l'année 2008 déjà approuvé par le comité syndical du SHVO.

### **2- Adhésion éventuelle à l'Agence Départementale :**

Le Conseil a donné son accord pour l'adhésion à l'Agence Départementale, proposée par le Conseil Général de la Haute Saône. Elle apporterait un concours technique et administratif aux petites communes, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la voirie. Cette adhésion est soumise à cotisation, et les prestations rémunérées au coup par coup, mais la commune a la possibilité de s'en retirer à tout moment.

### **3 – Convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion:**

Le Maire a présenté au Conseil le service de mise à disposition de personnel créé par le Centre de Gestion de la Haute Saône. Le conseil a donné son accord pour signer une convention avec le Centre de Gestion, permettant à la commune de bénéficier de personnel temporaire, en cas de nécessité.

### **4- Modification du libellé de la délibération de vote du taux des taxes locales 2010**

Sur demande de l'administration, le libellé "taxe professionnelle" ayant été supprimé, a été remplacé par "taux relais de CFE" dans la délibération de vote des taux des quatre taxes locales.

### **5- Demande de subvention de la Maison de la Nature des Vosges Saônoises :**

En vue d'améliorer l'hébergement dans les locaux du bâtiment communal de l'ancienne école de Belmont, l'association a procédé à la rénovation complète d'une salle créée par réunion de 2 anciens bureaux pour un montant de 5 011, 88 €. Le Conseil a décidé d'octroyer une aide de 3 000 € à l'association pour participation à ces travaux, le bâtiment étant propriété de la Commune.

### **6 – Convention d'utilisation de la Salle de Mairie de Château Lambert par la Maison de la Nature :**

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer avec la Maison de la Nature des Vosges Saônoises une convention d'utilisation du local de la Mairie de Château Lambert en vue d'y accueillir des groupes, en cas de mauvais temps, ou autre circonstance particulière, lors des actions d'animation menées par l'association.

### **7- Demande d'aide réserve parlementaire pour 2<sup>ème</sup> logement de la MSP :**

Le Conseil Municipal a sollicité auprès du sénateur, une aide pour création d'un logement locatif à l'étage de la Maison des Services Publics, sur la réserve parlementaire.

### **8- Modification acte de vente RENAULT/Commune :**

La parcelle O 42 que la commune a décidé d'acquérir par délibération du 19/09/2009 appartenant en fait à MM.RENAULT André (3/4) et Jean (1/4), et non à M. André RENAULT en totalité, l'acte administratif devra être établi au nom des deux vendeurs. Le Conseil valide cette modification.

### **9 - Zonage d'assainissement :**

Le conseil, après avoir pris connaissance du rapport, avec avis favorable, du commissaire enquêteur, a validé le projet de zonage d'assainissement. Le dossier peut être consulté en mairie aux horaires d'ouverture.

### **Informations diverses :**

- **Carte communale :** malgré les limitations de zonage qui nous sont imposées, la procédure d'enquête publique va être lancée, afin de faire avancer le dossier.

Vu pour être affiché le 7 juillet 2010 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. A Haut du Them - Château Lambert, le 6 juillet 2010.

Le Maire, Hubert CLAUDEL,